

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Note No. 149

WASHINGTON, le 26 novembre 1990

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de Notes (8 janvier et 15 octobre 1947) entre le Canada et les États-Unis d'Amérique portant Accord sur l'attribution de voies de radiodiffusion, entré en vigueur le 15 octobre 1947 (l'Accord de 1947), ainsi qu'aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre les représentants des deux Gouvernements concernant l'utilisation de la bande de fréquences de 88 à 108 mégahertz pour la radiodiffusion en modulation de fréquence (FM). J'ai en outre l'honneur de proposer que l'Accord susmentionné soit remplacé par ce qui suit.

Afin d'éviter toute interférence indue entre les stations des deux pays, l'allotissement et l'assignation des voies dans les secteurs adjacents à la frontière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique s'effectuent conformément aux conditions énoncées dans les présentes et dans l'Arrangement de travail qui y est joint.

Aux fins de la présente Note, le terme "Administrations" désigne le Ministère des Communications du Canada et la Federal Communications Commission des États-Unis d'Amérique. Les